



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, qu'une assemblée publique de consultation sur le **Projet de Règlement 290-2025 modifiant le règlement 265-2021 Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources – Modification du périmètre urbain à Danville et autres dispositions**, adopté lors de son assemblée ordinaire tenue le 21 mai 2025, se tiendra comme suit :

DATE : 18 septembre 2025
HEURE : 16 h 30
LIEU : GYM A21 – 309, rue Chassé à Val-des-Sources

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au Schéma d'aménagement et de développement durable par le biais de ce projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé des modifications

Le projet de règlement propose les modifications suivantes susceptibles d'affecter les municipalités :

- modifier les limites des grandes affectations et affectations du sol du territoire;
- modifier la carte des grandes affectations et affectations du sol du territoire;
- modifier les limites du périmètre urbain de Danville;
- modifier la carte de l'agglomération urbaine du secteur du centre de Danville;
- modifier les limites des Zones différées de développement et des Zones prioritaires de développement;
- modifier certaines informations relatives au territoire de la Ville de Danville afin de tenir compte des modifications ci-mentionnées;
- modifier le schéma afin de planifier et permettre l'aménagement de lieux de retour dans les villes et municipalités aux endroits stratégiques.

Un exemplaire du **Projet de Règlement numéro 290-2025**, ainsi que le **document précisant la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités** advenant l'adoption de la modification au Schéma d'aménagement et de développement durable, sont disponibles pour consultation au bureau de votre municipalité. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources durant les heures d'ouverture ou sur le site Web au <https://mrcdessources.com/documentation/administration/> dans la section « Règlements – Projets de règlement ».

DONNÉ à Val-des-Sources, ce trentième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq (30 juillet 2025).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier